



Manifestation agricole d'envergure régionale

Objectifs

La Région souhaite valoriser les richesses de son territoire, et particulièrement les produits issus de ses différents terroirs.

La Normandie a toutefois encore des potentiels à valoriser dans chacune de ses filières pour les agriculteurs et les gens de mer.

La valorisation des produits normands de qualité est une opportunité pour les acteurs des secteurs agricoles ou de la mer d'augmenter la compétitivité de leur exploitation en récupérant de la valeur ajoutée. Cela suppose d'augmenter la lisibilité des produits au travers d'actions collectives de promotion en direction des prescripteurs et des consommateurs. Les filières de la mer et de l'agriculture toutes productions confondues doivent être soutenues lors de manifestation de grande ampleur.

Le contenu attendu d'une action de promotion collective des produits normands issus des activités agricoles ou de la mer

- La présence des produits Normands issu de l'agriculture et de la Pêche pendant la durée des manifestations,
- La mise en avant de la Normandie via ces produits d'excellence issus de l'agriculture et de la mer et une signalétique normande évocatrice,
- Accroître la notoriété des produits normands et de la Normandie en leur donnant une visibilité forte.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires éligibles sont :

- Les organisations de producteurs,
- Les associations réunissant des producteurs et/ou transformateurs de produits normands,

- Les associations d'Organismes de Défense et de Gestion (ODG) d'une même filière, dans une démarche de reconnaissance de SIQO non aboutie,
- Les organismes publics et privés impliqués dans une démarche de promotion collective de produits agricoles et de la pêche,
- Les porteurs de manifestation d'envergure régionale avec un minimum de 10 000 personnes estimées sur la manifestation,
- Un regroupement de plusieurs entreprises d'une filière.

Caractéristiques de l'aide

DEPENSES ELIGIBLES : dépenses liées à la mise en œuvre du projet (animation, expérimentation, communication, diffusion des résultats). Dépenses de personnel et de prestations de services.

Les coûts jours sont plafonnés en adéquation avec les barèmes FEADER (cf. fiche dispositif). Ces coûts jours sont appliqués aux partenaires et prestataires des projets.

Les dépenses liées au projet sont à présenter via le tableur Annexe_budgetaire.

Ces documents sont disponibles ci-dessous dans l'item « Documents à télécharger ».

MONTANT :

Pour les porteurs de projets et organisateurs de manifestations à condition qu'ils intègrent une dimension valorisation des produits normands issus de l'agriculture et de la pêche, le montant de l'aide sur ce type de manifestation ne pourra dépasser 70 % des dépenses de la manifestation.

Contacts

CONTACT

BOULLIER EDWIGE

Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines

Service Valorisation des produits

02 31 06 98 02

edwige.boullier@normandie.fr